

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01084
Numéro SIREN : 897 907 226
Nom ou dénomination : A2C INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2022 sous le numéro de dépôt 210

"A2C INVEST"
Société par Actions Simplifiée au Capital de 10.000 Euros
Siège Social : 8 Bis rue de Claye
77400 THORIGNY-SUR-MARNE
897 907 226 RCS MEAUX
SIRET : 897 907 226 00012

ASSEMBLEE GENERALE DU 18 NOVEMBRE 2021

L'An Deux Mil Vingt et Un,

Le Dix Huit Novembre, à 18 heures 30,

Les associés de la société "A2C INVEST", Société par Actions Simplifiée au Capital de 10.000 Euros, divisé en 1.000 actions de 10 Euros chacune, dont le siège est à THORIGNY SUR MARNE (Seine et Marne) - 8 Bis rue de Claye,

Se sont réunis, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien CARITTE,
Président, qui déclare posséder personnellement Six Cents actions, ci..... 600

Les associés ont élargé une feuille de présence en entrant en séance.

Le Président constate qu'est également présent à la réunion :

- Monsieur Benjamin COGET, également Directeur Général,
propriétaire de Quatre Cents actions, ci 400

TOTAL DES ACTIONS PRESENTES 1 000

./...

S Bc

Le Président constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité d'au moins les deux tiers des voix.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président.
- Démission de Monsieur Benjamin COGET en qualité de Directeur Général.
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence.
- Un exemplaire des statuts de la société.
- Le rapport du Président.
- Le texte de la résolution qui sera proposée au vote de l'Assemblée.

Puis il rappelle que le rapport du Président et le texte de la résolution proposée ont été communiqués aux associés 10 jours au moins avant la date de l'Assemblée et, pendant ce même délai de 10 jours précédant l'Assemblée, tenus à leur disposition au siège social.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

Après différents échanges de vues, il met aux voix la résolution suivante figurant à l'ordre du jour :

./...

SC BC

RESOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale prend acte et accepte la démission de Monsieur Sébastien COGET de son mandat de Directeur Général à effet de ce jour, pour convenance personnelle, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé par le Président le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés présents.

LES ASSOCIES PRESENTS

M. Sébastien CARITTE



M. Benjamin COGET

Bon pour démission,
des fonctions de
Directeur général

